

"Aujourd'hui l'objectif est d'aller plus loin !"

par Roberto Volponi

Afin d'améliorer la mise en oeuvre des politiques publiques relatives à la protection des droits des femmes et de répondre aux recommandations des conventions internationales auxquelles Monaco prend part (Conventions du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ainsi que sur la lutte contre la traite des êtres humains – Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), un comité pour la promotion et la préservation des droits des femmes vient d'être créé. Pour assurer le suivi de la mise en oeuvre des décisions et orientations prises au sein du comité, Céline Cottalorda, Conseiller technique au Ministère d'Etat, vient d'être désignée le 9 novembre dernier en qualité de délégué pour la promotion et la préservation des droits des femmes, poste qu'avait aussi demandé la majorité du Conseil national. Nous lui avons posé quelques questions au lendemain de sa nomination.

■ Céline Cottalorda, quelles seront vos missions aux côtés du Conseiller ministre aux relations extérieures ? A quels besoins correspond ce nouveau comité pour Monaco ?

Céline Cottalorda : "Ma mission en tant que délégué pour la promotion et la protection des droits des femmes est de suivre les recommandations du Comité. Mon rôle est de faire vivre ses orientations, de passer des paroles aux actes. Je vais travailler en étroite collaboration avec M. Gilles Tonelli qui est le président du Comité pour définir les sujets qui seront abordés lors des réunions de celui-ci et que je devrai ensuite mettre en oeuvre avec l'ensemble des entités concernées. Le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes a été créé car la défense des intérêts des femmes est un enjeu majeur pour la Principauté. En effet, Monaco s'est engagé depuis plusieurs années à lutter contre les discriminations faites aux femmes, en adhérant à des conventions internationales à l'ONU et au Conseil de l'Europe. Au plan national, des mesures ont déjà été prises, comme l'évolution du statut de chef de foyer pour les femmes de la Fonction Publique. Aujourd'hui, l'objectif est d'aller plus loin."

■ Comment est constitué ce comité, qui est représenté et quelles seront ses prérogatives, consultatives ou décisionnaires ?

CC : "Le Comité est composé des représentants de la Direction des Services Judiciaires, des instances gouvernementales compétentes et d'un Délégué. Il associe également à ses travaux les entités institutionnelles comme le Conseil National, le Haut-Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation, ainsi que les représentants des associations qui traitent de la question des droits des femmes. Il coordonne, met en oeuvre et évalue les politiques nationales dans les domaines de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations à l'égard des femmes. Il peut collecter des données pertinentes sur ces sujets et les analyser. Il est chargé de développer des relations avec ses homologues étrangers et d'échanger avec eux. Enfin, il veille au suivi des recommandations formulées par les organes internationaux qui assurent la mise en oeuvre des Conventions de l'ONU et du Conseil de l'Europe. C'est la raison pour laquelle il est présidé par le Conseiller de gouvernement-Ministre pour les relations extérieures et la coopération. De manière concrète, il y aura un travail permanent et régulier avec tous les acteurs concernés, sous forme de commissions thématiques. Le Comité se réunira au moins une fois par an pour faire un bilan des actions menées et faire ses recommandations pour mettre en oeuvre de nouvelles mesures. J'ajoute qu'il pourra également faire appel à des personnes qualifiées ou des experts pour l'aider dans ses travaux."

■ On sent une volonté commune au Gouvernement et au Conseil national d'avancer sur les sujets de société et notamment sur l'évolution des droits de la femme. Pour vous tout cela va-t-il assez vite dans le bon sens ?

CC : "Il y a en effet une volonté forte du Gouvernement comme du Conseil National de faire avancer ces sujets. Cependant je voudrais indiquer que des actions existent déjà et sont menées par les services de l'Etat ou les associations qui œuvrent chaque jour pour venir en aide aux femmes en difficulté. Je souhaite également rappeler le rôle important du Haut-commissaire à la protection des droits, des libertés et à la médiation qui peut être saisi pour traiter les cas individuels de personnes se sentant victimes de discriminations. L'engagement pris par le Gouvernement est de travailler et d'agir avec tous les acteurs concernés. La création de ce comité est donc pour moi une très bonne nouvelle pour les femmes de Monaco."

INTERVIEW JEAN-LOUIS GRINDA *

"Sur ces sujets il vaut mieux être unis"

■ Le Gouvernement Princier a décidé d'accorder la possibilité pour les femmes monégasques fonctionnaires de devenir chef de foyer. La majorité du Conseil national veut aller plus loin et l'étendre aux indépendants puis aux salariés. Quelle est votre position sur ce sujet et vos propositions ?

Jean-Louis Grinda : "C'était une très forte revendication d'Union Monégasque et je prends cette décision comme une victoire. L'article 17 de la Constitution qui prévoit que « les Monégasques sont égaux devant la Loi. Il n'y a pas entre eux de privilèges », n'était pas respecté. La Majorité Primol est désormais obligée de prendre le train de la modernité en marche alors qu'elle s'y était refusée lors de la campagne électorale. Sur de tels sujets de sociétés et de droit, il vaut mieux être unis. Je souhaite bien évidemment que cette possibilité s'étende à toutes les femmes résidant et travaillant en Principauté."

■ Il semble qu'une proposition de loi soit en préparation pour un contrat de vie commune à la monégasque. Cela va-t-il dans le bon sens d'une adéquation de nos lois avec les nouveaux comportements ?

JLG : "Je suis à l'origine de cette Proposition de loi déposée en juin 2013 au Conseil National. Aujourd'hui, après beaucoup d'atermoiements de la part de l'ancienne majorité, le Gouvernement a annoncé sa transformation en Projet de loi en juin dernier. C'est évidemment une bonne nouvelle et j'espère que la Commission Droits de la Femme et de la Famille au Conseil National, qui s'est emparée de l'étude de ce texte, agira vite et bien car ce Contrat de vie commune correspond nettement à un besoin. Par exemple, deux jeunes pourront décider de vivre ensemble sans se marier tout en bénéficiant d'une reconnaissance administrative octroyant des droits."

■ Le débat sur la dépenalisation de l'IVG s'annonce délicat dans un pays concordataire. Ce sujet est-il pour vous, malgré les risques de clivage, un sujet aujourd'hui incontournable ?

JLG : "Le sujet est délicat, mais ce qui l'est encore davantage, voire même choquant, c'est que l'on doit régler le problème en 2019 ! Je rappelle qu'il s'agit de dépenaliser, c'est-à-dire de ne pas rajouter l'infamie à des situations déjà extrêmement douloureuses. Je suis très satisfait que le Président du Conseil National m'ait rejoint sur ce point alors que sa position, exprimée lors notre débat durant la campagne électorale, y était radicalement opposée... C'est une avancée politique très importante et un signe dans l'écoute de la Minorité. Il faut que la situation actuelle évolue positivement. Il faut tourner le dos à une hypocrisie qui n'apporte rien à personne. Dépenaliser, c'est faire preuve d'humanité."

* Elu du groupe politique UM Union Monégasque



FRANCOPHONIE

Anne Eastwood élue à l'unanimité



Du 6 au 9 novembre 2018, les institutions indépendantes de médiation et de protection des droits de 37 pays francophones, se sont réunis à Bruxelles, puis à Namur. Anne Eastwood, Haut-Commissaire à la protection des droits monégasque, est intervenue devant ses collègues et les représentants des organisations internationales invitées (OIF, OCDE, Commission de Venise du Conseil de l'Europe) pour éclairer le rôle des Médiateurs et Ombudsmans dans la promotion d'une administration respectueuse de ses administrés. La Haut-Commissaire monégasque a fait acte de candidature et a été élue à l'unanimité pour occuper l'une des 3 places revenant à la région Europe au sein du Conseil d'administration. C'est la première fois qu'une très jeune institution, créée il y a à peine un peu plus de 4 ans et membre de l'AOMF depuis tout juste 3 ans, se voit ainsi offrir la possibilité de siéger au Conseil d'administration du réseau. Le dynamisme et l'implication à l'international de la jeune institution monégasque ont donc été largement salués et reconnus à cette occasion. Monaco, qui avait déjà accueilli une réunion des instances dirigeantes et un séminaire des institutions de médiation à l'initiative d'Anne Eastwood en octobre 2016, voit ainsi son image encore renforcée et valorisée au sein de la Francophonie. L'espace francophone est de plus en plus important pour l'image d'un Monaco respectueux des règles démocratiques les plus avancées dans le respect de ses spécificités.